2 L'EVALUATION CONTINUE, L'ELEVE REPORTE LES EVALUATIONS DANS SON LIVRET SCOLAIRE

Dès que possible l'élève est associé à l'évaluation des compétences par période scolaire selon les choix de l'enseignant figurant dans les progressions des apprentissages.

- Le livret scolaire est avant tout **un outil de constat des acquisitions scolaires** de l'élève qui doit aider ceux qui l'ont en charge, à l'école ou à la maison, à prendre les dispositions adéquates pour qu'il puisse réussir au mieux.
- L'évaluation est la photographie à un moment donné des acquis de l'élève qui évolueront au cours de l'année et du cycle.
  Renseigner son livret scolaire peut être :
  - un exercice de lecture, trouver la compétence évaluée citée dans l'en-tête de l'évaluation ;
  - un exercice d'écriture, écrire au crayon puis au stylo la note et/ou le code d'appréciation (1, 2, 3, 4) en se repérant dans le tableau à double entrée formé par les deux pages du livret
  - un apprentissage du soin, l'élève écrit au crayon, fait vérifier par l'enseignant puis écrit au stylo
  - un moment de tutorat et d'aide, chercher la bonne page, repérer le numéro de la compétence.
- L'élève peut ainsi apprendre à expliciter à ses parents les travaux qu'il a réalisés, les contenus de l'évaluation selon les compétences et les objectifs d'apprentissages.
- Les exercices du plan de travail évalués successivement (trois ou quatre plans de travail) entrent dans **l'évaluation continue**. Les mêmes repères notes et/ou codage d'appréciation (1, 2, 3, 4) sont utilisés pour toutes les formes d'évaluation.